

Le Docteur Angélique saint Thomas affirme que les premiers chrétiens continuèrent à communier chaque fois qu'ils assistaient aux saints Mystères. Saint Jérôme assure que, de son temps encore, cette sainte pratique était en vigueur à Rome et en Espagne. D'un autre côté, saint Basile le Grand écrivait à un de ses amis qu'il voyait avec une consolation souveraine tous les fidèles de son Diocèse de Césarée, tous indistinctement, s'approcher de la sainte Table, *au moins quatre fois la semaine* !

Dans la suite des temps, hélas ! la ferveur diminua insensiblement dans le cœur des fidèles : les âmes devinrent plus froides pour la *Sainte Communion*, à tel point que la sainte Eglise dut faire un Précepte de communier au moins trois fois l'an : à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Et quand, plus tard encore, au Concile de Latran, elle se vit forcée de porter le fameux Décret : *Utriusque sexûs*, qui exclut du Lieu Saint ceux qui ne communieraient pas une fois chaque année, au temps de Pâques, elle ne le fit, cette tendre Epouse de Jésus-Christ, qu'en versant des larmes amères sur l'ingratitude de ses enfants !

Toutefois, mon Révérend Père, ce refroidissement des âmes ne fut pas général ; et nous citons avec consolation, entre autres témoignages, une réponse du Général des Jésuites à un Provincial d'Aquitaine, en Novembre 1583, rapportée par l'Auteur du *Confesseur de la Jeunesse*, à peu près en ces termes : " A Rome, tant dans nos églises que dans les autres, le prêtre donne la sainte communion après la messe au grand autel ; mais les Dimanches et les jours de Fête, à cause du grand concours des Fidèles, on place le saint Ciboire sur un autre autel, et là se tient, avec un servant, un Prêtre en surplis et en étole, qui distribue le Pain des Anges, *presque sans interruption* ! "

Dans des temps encore plus rapprochés, ne lisons-nous pas dans les Annales de notre Ordre, vénéré Père, qu'un pauvre Enfant de saint François eut la joie de voir distribuer dans la ville de Gand, à la simple